

# Non au NEC 3 !

## Les sacrifices doivent s'arrêter !

### La direction doit rendre ce qu'elle nous a volé

Le 17 juillet 2017

**Mardi 16 juillet a eu lieu la 1<sup>ère</sup> réunion centrale sur le projet de la direction d'un NEC 3, un 3<sup>ème</sup> accord de compétitivité. Cette 1<sup>ère</sup> réunion consistait à dresser le bilan du NEC actuel (prochaine réunion fin septembre).**

Le DRH, Xavier Chéreau s'est autosatisfait du résultat très positif pour la direction affirmant même : *« on ne va pas s'arrêter de faire des efforts mais plutôt accélérer ! ».*

### **Pour la CGT le bilan pour les salariés est catastrophique en termes de salaire et d'emploi.**

Les salariés (CDI et intérimaires) ont payé très cher les conséquences des deux accords de compétitivité (NCS et NEC). Au-delà de la fermeture de 3 sites (La garenne, Saint-Ouen et Hérimoncourt), ces 6 dernières années n'ont été que des sacrifices. Cela doit s'arrêter !

Alors que le groupe n'a jamais accumulé autant de bénéfices, que la rentabilité est au plus fort, la CGT s'oppose totalement à un nouvel accord de compétitivité.

**Il est inacceptable que PSA impose aux salariés autant de reculs sociaux alors qu'en parallèle le plan Stratégique de Carlos Tavares a pour objectif que les actionnaires prennent 28 % des futurs bénéfices au lieu de 25 % actuellement.**

### **La CGT exige la levée immédiate de toutes les mesures de baisse salariale du NCS et du NEC pour tous les CDI et les intérimaires notamment :**

- Retour du paiement à 45% des heures supplémentaires au lieu de 25 %.
- Abolition du système des compteurs et l'abandon du principe de modulation.
- Le paiement des heures supplémentaires pour les salariés qui le souhaitent.
- Indemnisation du chômage à 100 %.
- Rétablissement du barème de l'ACCAC d'avant le NCS.
- L'abandon de la mesure de contrat à temps partiel et à salaire partiel pour les équipes de Nuit.
- Le retour de la Prime Evolution Garantie (PEG) pour les salariés de plus de 20 ans d'ancienneté.
- Rétablissement à la subrogation des indemnités de la sécurité sociale sur tous les sites du groupe et le retour d'un service paye permanent sur chaque site

### **Augmentation générale uniforme du salaire de base pour tous les CDI et les intérimaires**

- Augmentation générale des salaires de 400 € avec un salaire minimum de 1 800 € brut.
- Un rattrapage salarial global équivalant à l'ensemble de la perte subie des 6 dernières années.

### **Concernant l'emploi, l'arrêt des plans de suppressions d'emplois qui ont détruit près de 30 000 emplois CDI en France :**

- Un plan d'embauches massif en CDI et une embauche en CDI pour chaque départ volontaire ou congé senior.

### **Travailleurs intérimaires :**

- La même augmentation de salaire pour tous les intérimaires et l'arrêt du vol sur les paies
- Le paiement à 100 % du chômage dès la fin du mois.
- L'embauche des intérimaires en CDI.

**La CGT revendique la réduction du temps de travail à 32 h par semaine sans baisse de salaire et avec embauches correspondantes, la répartition des productions entre tous les sites et un réel plan de formation pour les salariés.**